

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Nombre :
de conseillers
- en exercice 15
- de présents 14
- de votants 14
Date de convocation
21-03-2017

L'an deux mil dix sept, le vingt huit mars à 20h30,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Joël RATTE,

Etaient présents : Béatrice PAYEN, Michel DELVA, Véronique DEHAUSSY, Sabine SOUMIER, Philippe MARION, Daniel HERPHELIN, Christine MEPLAUX, Jacques MORLAIN, Sophie LOUGUET, Xavier MOUVET, Lucie ROSELEUR, Jean-Claude CORRIER et Stéphane PAMART

Absente excusée : Mme Sabine MILOT

Lucie ROSELEUR a été élue secrétaire de séance.

Objet : **Vote des compte de gestion et compte administratif 2016** (2017005)

M. Xavier MOUVET, Maire-adjoint, présente le compte administratif 2016 qui s'établit comme suit :

En fonctionnement, un excédent d'un montant de		+ 461.508,99 €
résultant du résultat de clôture 2015	264.178,62 €	
et du résultat de 2016	197.330,37 €	
 En section d'investissement, un solde d'exécution global de		- 98.727,30 €
résultant du résultat de clôture 2015	- 303.180,08 €	
et du résultat de 2016	+ 204.452,78 €	
Résultat global		+ 362.781,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 13 voix pour, adopte le compte administratif 2016 conforme au compte de gestion dressé pour cet exercice par le Receveur Municipal

Objet : **Affectation de résultats** (2017006)

Suite au vote du compte administratif 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter au budget de l'exercice 2017, le résultat comme suit :

- Affectation au compte 1068 - financement de la section d'investissement :	98.727,30 €
- Report en section de fonctionnement (002) :	362.781,69 €

Objet : **Présentation du Budget primitif**

- Il est remis aux conseillers le projet du budget primitif présenté par chapitre.
- *Demande de subvention pour les travaux de réfection totale du parvis et des murs de soutènement de l'église au titre de la D.E.T.R. (2017004)*

Ayant pris connaissance du projet des travaux dressé par la SARL Archi'Tech qui s'élève à 40.000 euros HT, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve l'avant-projet et sollicite une subvention au taux de 30 % au titre du programme 2017 – D.E.T.R. soit une subvention de 12.000 euros.

- *Demande de subvention pour les travaux de réfection totale du parvis et des murs de soutènement de l'église au titre de l'aide départementale « aux Villages et Bourgs » (2017007)*
- L'assemblée sollicite également une subvention au taux de 30 % auprès du département.

D'autre part, lors d'une précédente réunion, M. le Maire avait fait part d'un projet de vente d'un immeuble sis rue Roger Lebon et de la possibilité d'acquérir un des bâtiments jouxtant l'atelier communal. Il informe le conseil que celui-ci est estimé à 6000 € et la réhabilitation est évaluée à 22.000 €. M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'achat éventuel de ce bâtiment. Après un vote à main levée, à 11 voix pour, 1 voix contre et deux abstentions, l'acquisition de ce bâtiment est envisagée (2017008).

Objet : **Adhésion à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord** (2007009)

Vu la dissolution de l'association « Agence Technique Départementale du Nord » au 31 décembre 2016,

Vu la création de l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord, le 1^{er} janvier 2017, sous la forme d'un établissement public administratif,

Vu les statuts de cette nouvelle Agence et notamment son article 6 qui dispose que « Toute commune peut devenir membre de l'agence »,

Considérant l'intérêt pour la commune d'une telle structure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'adhérer à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord ;
- d'approuver les statuts fixant les principes et les règles de fonctionnement de l'Agence ;
- d'approuver le versement de la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget de la commune ;
- de désigner M. Joël RATTE comme représentant titulaire et M. Jacques MORLAIN comme représentant suppléant.

Objet : Adoption d'une nouvelle compétence de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (2007010)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 8 février dernier, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé la prise de compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie »

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la 3CA à approuver la prise de compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » dans les conditions suivantes :

- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Est d'intérêt communautaire la voirie de desserte interne de la zone d'activités économiques du Poncheau, à Avesnelles, sur la parcelle cadastrée section ZA n°101.

Objet : Création d'un groupement de commandes (2007011)

Suite à la création d'un groupement de commandes décidée par le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois ayant pour objet les travaux d'entretien de la voirie publique communale et intercommunale, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes initié par la Communauté de Communes ;
- mandate M. le Maire pour accomplir toutes les procédures relatives à cette création ;
- désigne Philippe MARION, membre titulaire et représentant titulaire de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement et Jacques MORLAIN, membre titulaire et représentant suppléant.

Objet : Adhésion de nouvelles communes au SIDEN-SIAN (2007012)

Le Conseil Municipal accepte :

- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN des communes d'Elincourt (59) de Blécourt (59) et d'Haynecourt (59) et avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'Evergnicourt (02) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Assainissement Collectif »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de Neufchatel sur Aisne (02), du Syndicat des Eaux de la Région de Pouilly sur Serre (02) et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Val d'Artois (62) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- La proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville d'Hazebroucq avec transfert des compétences « Eau Potable », « Assainissement Collectif », « Assainissement non collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

Questions diverses :

Subvention (2017012)

A l'unanimité, il est accordé une subvention de 200 € à la société de Saint-Vincent-de-Paul venant en aide aux personnes démunies de l'Avesnois.

Remplacement de fenêtres au groupe scolaire (2017013)

Suite à la consultation d'entreprises pour le devis de remplacement de 12 châssis au groupe scolaire, l'assemblée retient, à 14 voix pour, la société Isorok de Jeumont. Le montant de son devis s'élève à 13.023,57 € TTC.

Elections

Afin d'assurer les permanences des élections présidentielles et législatives de 2017, les bureaux de vote sont établis.

Pose de poubelles

M. le Maire fait part d'une demande d'un particulier concernant la pose de poubelles à proximité des écoles et au centre bourg. Après discussion, il est décidé de surseoir à cette demande compte tenu de l'état d'urgence et du plan Vigipirate.

Mutuelle JUST

Une réunion organisée par la Mutuelle JUST est projetée afin de proposer à l'ensemble des habitants un contrat mutuel négocié. Les garanties et avantages seront exposés. A noter que l'adhésion reste individuelle.